



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

**Dossier n° PC 077 371 24 00002**

Date de dépôt : 25/01/2024

Demandeur : Monsieur CHEVIN KEVIN, STUDIO  
ARCHITECTURE CHAMLOU & PARTENAIRES

Pour : la transformation d'une grange en 5  
logements collectifs, 1 local bureau, la création  
de 10 places de stationnements

Adresse du terrain : 81 DES CHARMES à  
POMMEUSE (77515)

### ARRÊTÉ URBA 2024/023

Accordant un Permis de construire

Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

**VU** la demande de Permis de construire déposée le 25/01/2024 par Monsieur CHEVIN KEVIN, STUDIO ARCHITECTURE CHAMLOU & PARTENAIRES demeurant 1552 PAUL NICLAUSE à POMMEUSE (77515) ;

**VU** l'affichage en mairie en date du 29/01/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

**VU** l'objet de la demande :

- Pour la transformation d'une grange en 5 logements collectifs, 1 local bureau, 10 places de stationnements ;
- Sur un terrain situé 81 DES CHARMES à POMMEUSE (77515) ;
- Pour une surface de plancher créée de 75,30 m<sup>2</sup> ;
- Pour une surface créée par changement de destination de 354,70m<sup>2</sup> ;
- Pour une surface de plancher supprimée de 430,00 m<sup>2</sup> ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

**VU** la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

**VU** l'avis Favorable de CACPB - Service eau et assainissement en date du 08/02/2024 ;

**VU** l'avis Favorable de ENEDIS - Cellule CU/AU en date du 19/02/2024 ;

**VU** l'avis Favorable de S2e77 en date du 20/02/2024 ;

### ARRÊTE

#### Article unique

Le permis de construire est ACCORDÉ pour le projet décrit dans la demande susvisée et avec les surfaces figurant ci-dessus.

Fait à POMMEUSE, le 13 mars 2024

Le Maire  
Christophe DE CLERCK

